

RAPPORT N° 05/6-06
au Conseil Municipal

OBJET

CHEMIN DE LA SOURCE A MOUFIA

AMENAGEMENT DE LA VOIE
ENTRE LE CHEMIN DES BIBASSIERS ET LE CHEMIN DES TULIPES

APPROBATION DU PROJET ET PLAN DE FINANCEMENT

AUTORISATION DE SOLLICITER UNE SUBVENTION DU DEPARTEMENT
AU TITRE DU CONTRAT D'AIDE AUX COMMUNES 2005/ 2007

Le Département a alloué à Saint-Denis une enveloppe globale triennale de 7 268 352,00 € au titre du Contrat d'Aide aux Communes pour les années 2005 à 2007. Dans ce cadre, la Commune a la possibilité de financer des projets qui répondent à certains critères et qui rentrent dans certains domaines comme celui d'aménagement de la voirie communale.

La Commune souhaite engager des travaux d'aménagement du Chemin de la Source à Moufia, et se propose de financer l'opération au titre du CAC.

Le Chemin de la Source, dans sa partie entre le Chemin des Bibassiers et le Chemin des Tulipes, est dégradé du fait de l'infiltration des eaux pluviales qui coulent sur cette voie entre les maisons situées dans le lotissement social en aval. L'objectif est d'aménager ce tronçon de voie en créant un caniveau pour les EP, de prolonger le trottoir existant et de mettre en œuvre un tapis d'enrobé.

Plan de financement prévisionnel

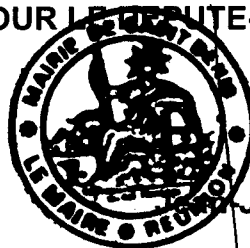
- Estimation totale du projet		190 000,00 € HT
. Participation du Département	(85 %)	161 500,00 € HT
. Part de la Commune	(15 %)	28 500,00 € HT

Je vous demande, en conséquence :

- d'approuver le projet, ainsi que le plan de financement correspondant,
- de m'autoriser à solliciter la subvention auprès du Département.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

POUR LE DEPUTE-MAIRE ABSENT
LE 1^{ER} ADJOINT



Jacques MOREL

**DELIBERATION N° 05/6-06
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 15 septembre 2005**

OBJET

CHEMIN DE LA SOURCE A MOUFIA

**AMENAGEMENT DE LA VOIE
ENTRE LE CHEMIN DES BIBASSIERS ET LE CHEMIN DES TULIPES**

APPROBATION DU PROJET ET PLAN DE FINANCEMENT

**AUTORISATION DE SOLLICITER UNE SUBVENTION DU DEPARTEMENT
AU TITRE DU CONTRAT D'AIDE AUX COMMUNES 2005/ 2007**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 05/6-06 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2^{ème} Adjoint au Député-Maire, présenté au nom des Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet d'aménagement du Chemin de la Source à Moufia.

ARTICLE 2

Approuve le plan de financement correspondant.

- Estimation totale du projet		190 000,00 € HT
. Participation du Département	(85 %)	161 500,00 € HT
. Part de la Commune	(15 %)	28 500,00 € HT

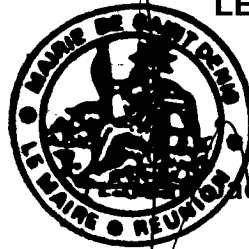
DELIBERATION N° 05/6-06

ARTICLE 3

Autorise le Député-Maire à solliciter la subvention auprès du Département au titre du Contrat d'Aide aux Commune 2005/ 2007.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **22 SEP. 2005**

**POUR LE DEPUTE-MAIRE ABSENT
LE 1^{ER} ADJOINT**



Jacques MOREL